

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion du 29 juillet 2020

Présents : Nicolas SCHWEITZER, Sylvie JAMBOR, Magali ONCUL, Jennifer MOISSONNIER, Monique FAVIER, Pierre PERTUIZET, Marie COMMARET, Isabelle PROST, Edwige BURTIN, Isabelle DELANDRE, Denis DETONDAL, Michel VUILLERMET.

Excusée: Christelle SUBTIL.

Réuni, sous la présidence de Nicolas SCHWEITZER, le Centre Communal d'Action Sociale, après présentation de chacun des membres, a :

- accepté de signer la convention d'accord, entre le C.C.A.S. propriétaire de la parcelle cadastrée ZK 6 située Lieu-dit « Bréteuil » et le Gaec du Gros Buis de Cormoz, locataire, pour la plantation d'une haie bocagère ;
- pris connaissance du courrier de l'ATMP concernant Madame Renée PUTIN, sous curatelle protégée, portant sur la vigilance à adopter par la commune en cette période de canicule;
- pris connaissance du courrier de l'ADAPEI pour la vente annuelle de brioches. Les membres du C.C.A.S. ne donnent pas suite, la commune versant une subvention à cette association;
- décidé d'annuler le repas des anciens de 70 ans et plus, le 11 novembre, en raison de la crise sanitaire liée au covid 19 qui est toujours actif;
- abordé une réflexion sur le remplacement de ce repas convivial du 11 novembre, et envisagé un colis alimentaire comprenant des produits locaux; Le choix sera établi lors de la prochaine réunion; En 2019, le nombre de bénéficiaires était de 74 personnes pour le repas et 3 personnes en EPHAD pour un colis;
- attribué la somme de 20,00 € par colis aux anciens ;
- décidé d'envoyer un courrier à chaque personne de 70 ans et plus, afin d'informer de la décision prise par les membres du C.C.A.S. de ne pas faire ce repas, accompagné d'un questionnaire concernant l'acceptation ou non du colis;

 entamé une étude sur les objectifs du C.C.A.S., en déterminant précisément les diverses actions possibles (accompagnement des personnes âgées, aides scolaires, soutien aux personnes vulnérables ou atteintes d'un handicap ...);

Questions diverses:

Isabelle PROST émet l'idée de créer un espace pique-nique fleuri, sur la parcelle cadastrée ZH 103, située « au Bourg », près du rond-point et appartenant au C.C.A.S. Cette proposition sera à étudier (faisabilté, coût).

La date de la prochaine réunion est fixée au : mercredi 30 septembre 2020 à 19h00

Les membres du CCAS n'ayant plus de questions, la séance est levée.

Le Président Nicolas SCHWEITZER